

Luxembourg, le 8 mai 1979

"Enrôlés de Force"
Monsieur Jean WEIRICH

28 rue de la Poste
D u d e l a n g e

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre des émissions radiodiffusées réservées à la demande du Gouvernement aux partis politiques engagés dans la campagne électorale, les émissions suivantes ont été prévues pour votre parti :

samedi, le 2 juin
1 émission de 4 minutes, après 13.00 heures
mardi, le 5 juin
1 émission de 3 minutes, après 19.00 heures
samedi, le 9 juin
1 émission de 4 minutes, après 13.00 heures

Le plan d'enregistrement des émissions vous sera encore communiqué préalablement. Il est prévu en principe de grouper si possible les divers enregistrements de la semaine vendredi de la semaine précédente, soit le matin, soit l'après-midi, d'après la disponibilité de studio à la Villa Louvigny.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.



André Claude

Président de la Commission
des Programmes

Luxembourg, le 29 mai 1979

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le plan d'enregistrement des émissions radiodiffusées qui vous sont réservées sur les antennes de Radio Luxembourg à la demande du Gouvernement:
Enrôlés de Force

mardi le 5 juin: à 15.40 heures pour une émission de 3 minutes (B)
vendredi le 8 juin: à 16.30 hrs pour une émission de 4 minutes (A) (S)

Les participants sont priés de bien préparer leur texte au préalable et de le chronométrer chez eux en le lisant à haute voix.

En effet, le temps d'antenne réservé à chaque parti doit scrupuleusement être respecté, sans exception. Le président de la commission des programmes a notamment pour mandat d'interrompre l'émission si le temps d'antenne n'était pas respecté par l'un ou l'autre représentant d'un parti politique.

D'autre part, en raison du manque de studios, le temps réservé à l'enregistrement des émissions ne peut pas être étendu. Toute modification et tout raccourcissement du texte au studio de RTL prendrait beaucoup trop de temps, augmenterait la nervosité du participant à l'émission et bouleverserait le programme des enregistrements.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



André Claude

Président de la Commission
des Programmes

-
- (A) = émission diffusée vers 13.00 heures, après le bulletin d'information
(B) = émission diffusée vers 19.00 heures, après le bulletin d'information
(S) = émission qui passera sur l'antenne samedi le 9 juin